



SAINT-OUEN-SUR-SEINE

SÉANCE ORDINAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

ORDRE DU JOUR

- Appel nominal des conseillers municipaux
- Désignation du secrétaire de séance
- Communications du Maire
- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 24 juin 2024
- 2 - Affectation du résultat afférent au compte administratif du budget annexe du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) au titre de l'exercice 2023
- 3 - Apurement de la dette contractée par la Ville auprès de la SEMISO
- 4 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : majoration du taux et exonération de la majoration pour les associations reconnues d'utilité publique
- 5 - Attribution des subventions au titre de la programmation du contrat de ville 2024
- 6 - Approbation de la convention de financement relative à la réalisation d'un diagnostic et d'animation de territoire portant sur l'offre et le recours aux soins à intervenir avec l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) - médecins libéraux d'Ile-de-France
- 7 - Approbation de la convention pluriannuelle 2024-2028 n° 064-2024 DSP relative au contrat local de santé 4ème génération de la commune de Saint-Ouen-sur-Seine au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) à intervenir avec l'Agence régionale de santé (ARS)
- 8 - Approbation de l'avenant à la convention pluriannuelle n° C2022DOSVH285 conclue au titre du Fonds d'intervention régional (FIR) relative au dispositif de renforcement en psychologues dans les maisons de santé pluriprofessionnelles et les centres de santé
- 9 - Approbation de la convention tripartite à intervenir avec le Groupe SOS Solidarités et l'Adaje relative à l'acquisition et à l'installation d'un logiciel de gestion du Dossier Usager Informatisé (DUI) pour le CSAPA
- 10 - Approbation de l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs et de financement n° 2022-0093J conclue avec la CAF de la Seine-Saint-Denis, relative à l'accueil de loisirs adolescents 2022-2025 - nouvelles mesures Cog 2023-2027

- 11 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fondation Jeunesse Feu Vert au titre de l'année 2024
- 12 - Approbation de l'avenant n° 1 relatif à la concession de service public portant sur la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant Bourdarias, Lamotte et Moutier
- 13 - Renouvellement de la convention à intervenir avec l'inspection de l'Éducation nationale relative à la mise en œuvre de projets d'éducation musicale et chorégraphiques dans les écoles primaires au titre de l'année scolaire 2024-2025
- 14 - Approbation de la convention de subventionnement à intervenir avec l'Ecole nationale supérieure des Arts Décoratifs de Paris dans le cadre du dispositif "Artiste Intervenant en Milieu Scolaire" au titre de l'année scolaire 2024-2025
- 15 - Approbation des conventions relatives aux dispositifs hip hop à intervenir avec le département de la Seine-Saint-Denis
- 16 - Approbation de la convention d'organisation de stages de formation en astronomie à intervenir avec l'Association Française d'Astronomie
- 17 - Garantie d'emprunt accordée à la SEMISO pour la réhabilitation de l'ensemble immobilier Payret Massenet
- 18 - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM VILOGIA pour l'acquisition en VEFA de 14 logements sociaux situés 2-4 avenue du Cimetière
- 19 - Garantie d'emprunt accordée à la SA d'HLM SEQENS pour la réhabilitation de la résidence de 41 logements sociaux située 5-7 rue La Fontaine
- 20 - Garantie d'emprunt accordée au bailleur I3F pour l'acquisition en VEFA de 60 logements locatifs intermédiaires dans le programme R4a de la ZAC des Docks
- 21 - Création et adhésion au groupement de commande constitué avec l'EPT Plaine Commune pour la réhabilitation du bâtiment B du complexe sportif de l'Île-des-Vannes (hors piscine) et approbation de la convention de groupement de commande
- 22 - Dénomination de deux espaces publics dans le projet d'aménagement du secteur 6 de la ZAC des Docks
- 23 - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité établi par Sequano Aménagement relatif à la ZAC des Docks au titre de l'année 2023
- 24 - Approbation des conventions de projet urbain partenarial (PUP) à intervenir avec différents opérateurs
- 25 - Acquisition des parcelles situées à l'angle des rues Henri Barbusse et Parmentier, cadastrées section S n° 195 et 199, appartenant à la SEMISO
- 26 - Acquisition amiable des biens sis 50 rue Emile Zola/Passage Lacour, appartenant à un particulier

- 27 - Cession du lot n° 28 dépendant de la copropriété sise 37, rue du Docteur Bauer relevant du patrimoine diffus de la Ville
- 28 - Approbation du protocole transactionnel de fin de mandat de gestion du patrimoine privé de la Ville confié à NEXITY PROPERTY MANAGEMENT
- 29 - Approbation de la convention de coopération décentralisée à intervenir avec la commune d'AKOUBE (Côte d'Ivoire)
- 30 - Renouvellement de l'engagement de la Ville dans le dispositif du service civique au profit de la jeunesse
- 31 - Création, précision des emplois et modification du tableau des effectifs
- 32 - État des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs consentie par le Conseil municipal

Saint-Ouen-sur-Seine, le

20 SEP. 2024

Le Maire de Saint-Ouen-sur-Seine



Karim BOUAMRANE

